

n°45 / septembre 2008

SAÔNE

VOTRE COMMUNE



Le fleurissement

3 La nouvelle
équipe
municipale

6 La **crèche**
ouvre ses portes

16 Le corps de
sapeurs-pompiers
fête ses **125 ans**

Sommaire

Le nouveau conseil municipal	3
Aire des gens du voyage	5
ouverture de La crèche	6
comptes-rendus des conseils municipaux	7
Nouveau poste de secrétaire ..	8
INTERMED	8
ÉTAT CIVIL	9
RECETTES DE CUISINE	10
CINÉMA	10
DÉCLARATIONS DE TRAVAUX ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE	11
SIGNALISATION VOIRIE	12
projet urbanisme	12
problèmes de voisinage	12
CALENDRIER DES MANIFESTATIONS	13
CCAS	13
présence verte	13
ADMR	14
COMITÉ DE jumelage	14
ORCHESTRE DE BESANÇON	15
Le permis piéton	15
TROIS QUESTIONS à	15
LES 125 ANS DU CORPS DE sapeurs-pompiers	16
ASSAINISSEMENT 2 ^e phase, 1 ^{re} tranche	17
Le parking d'accès à La crèche	17
La ludothèque	18
VOYAGE DES PRIMAIRES à PARIS	19
LES OUBLIÉS DE 39/45	19
La LÉGIION D'HONNEUR	19
LES expos OUTO	20

“ Le mot du maire ”



Alain VIENNET > Maire de Saône
Délégué à la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon /
Vice-président du Sybert /
Vice-président du Syndicat du Plateau /
Président du CCAS.

Chères Saônoises, Chers Saônois,

Tout d'abord, je voudrais vous remercier pour la confiance que vous nous avez accordée lors des élections municipales de mars dernier. La nouvelle équipe m'a élu comme Maire de la commune de Saône, c'est pour moi un honneur et une fonction que je n'avais jamais envisagés pour ce mandat.

J'ai accepté la responsabilité de cette lourde tâche, j'ai pris toutes les dispositions nécessaires et je mets tout en œuvre pour assumer et défendre au mieux vos intérêts. Après six mois de fonction, je suis serein et optimiste pour l'avenir de notre village.

La municipalité en place, composée de six adjoints, m'apporte une aide précieuse dans les multiples domaines de compétences dont notre commune a besoin.

Les conseillers municipaux, répartis dans les commissions, participent au montage des dossiers afin que les décisions puissent être prises en conseil municipal.

Les compétences et la disponibilité du personnel m'ont permis de prendre les différentes décisions qui s'imposaient au cours de ce premier semestre.

Les projets que nous mènerons lors de ce mandat se veulent ambitieux, réalistes et nécessaires au développement et à l'équipement de notre village. L'ensemble des élus réfléchit déjà sur les besoins et les moyens à mettre en place pour la réalisation d'un groupe scolaire, la création d'un nouveau plateau sportif, l'aménagement du centre bourg...

Des commissions extra municipales seront mises en place et des réunions publiques auront lieu afin de répondre au mieux à vos questions et à vos attentes.

Je ne manquerai pas de vous informer de l'avancement de nos choix, en particulier au travers de Saône Votre Commune, que j'ai souhaité rajeunir par son style et son contenu. Vous trouverez dans ce premier numéro la présentation de l'ensemble des élus et du personnel communal avec les responsabilités de chacun.

Après cette période estivale, je vous souhaite une bonne lecture et une bonne reprise. Soyez assurés que je reste, avec l'ensemble de l'équipe municipale, à votre écoute et à votre disposition. Vous pouvez compter sur nous.

Bonne rentrée à tous,
Cordialement,
Alain Viennet

Le nouveau visage DU CONSEIL municipal



Nicole FILSJEAN

> 1^{re} Adjointe

Responsable de la commission Communication Sport et Jeunesse en charge du :

Développement culturel / La médiathèque / Le sport et la jeunesse / La liaison associations et clubs / La coordination des manifestations / La location des salles / Les fêtes et cérémonies / Saône votre commune / Info-Saône / Saône accueil / Le site Internet / La coordination des élus / Le comité de jumelage / La gestion du personnel Espace du Marais et Médiathèque.



Patrick SAILLARD

> 2^e Adjoint

Responsable de la commission Administration Finances en charge du :

Projet Z.A.C. habitat / Le développement économique / La préparation et le suivi des budgets / Le contrôle des dépenses / Le montage et le suivi des demandes de subventions / Le suivi et le contrôle des marchés / Le suivi des opérations foncières communales / Les affaires juridiques / Titulaire Commission appels d'offres / Titulaire Commission ouverture des plis.



Dominique PEYRARD

> 3^e Adjointe

Responsable de la commission Affaires Sociales en charge du :

Projet école / Le CCAS / L'attribution des logements sociaux / La solidarité en faveur des personnes âgées, handicapées et personnes en précarité / Les actions périscolaires / La petite enfance / La crèche / Le relais assistantes maternelles / Le contrat territorial jeunesse / Les relations avec le collège, les écoles maternelle et élémentaire / La gestion du personnel école maternelle / Titulaire au CCAS.



Philippe LANTUEJOUL

> 4^e Adjoint

Responsable de la commission Patrimoine en charge du :

Projet plateau sportif / L'entretien des bâtiments communaux / Les diagnostics bâtiment / La commission de sécurité / Le plan de circulation / Le stationnement / Le matériel communal / Le fleurissement / Les espaces verts / L'entretien des voiries / L'entretien des éclairages publics / Les illuminations / Le cimetière / La gestion du personnel technique / Suppléant à la Commission appels d'offres / Suppléant à la Commission ouverture des plis / Titulaire au Syndicat des Alaines.



Patrice DI BENEDETTO

> 5^e Adjoint

Responsable de la commission Urbanisme en charge du :

Projet centre bourg / Le PLU / Les permis de construire / Les lotissements / Le suivi technique des chantiers / Les travaux réseaux et enfouissement / L'eau et l'assainissement / Gaz et eaux / Le Syndicat des Alaines / Le Syndicat de la Haute-Loue / Titulaire Commission appels d'offres / Titulaire Commission ouverture des plis / Président du Syndicat des Alaines / Titulaire à la sécurité routière.



Benoît HUFSCMITT

> 6^e Adjoint

Responsable de la commission Commerce Environnement en charge du :

Commerce et de l'artisanat / L'environnement / La maîtrise de l'énergie / La forêt / L'agriculture / Les chemins ruraux / Les ordures ménagères / L'aire des gens du voyage / Les modes de déplacement doux / Les transports / Les pompiers / Les relations avec l'Armée / Le Syndicat du Marais / Vice-président du Syndicat du Marais.



Karim ABDELAZIZ

Commission Administration Finances / Commission Urbanisme.

Maryse BILLOT

Commission Communication Jeunesse et Sport / Titulaire à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon commission sport / Titulaire au SCOT.



Christine BOBILLIER

Commission Communication Jeunesse et Sport / Commission Affaires Sociales / Vice-présidente du CCAS / Suppléante au conseil d'administration du collège.

Daniel FABRÈGUES

Commission Patrimoine / Commission Commerce Environnement / Président du Conservatoire Botanique / Titulaire du Syndicat du Marais / Titulaire à la Défense.



Mathieu GOGUEL

Commission Communication Jeunesse et Sport / Commission Patrimoine.

Alexis JACOB

Commission Urbanisme / Commission Commerce Environnement / Suppléant à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon / Suppléant au Syndicat de la Haute-Loue / Suppléant au Syndicat de l'aérodrome de la Vèze.



Le nouveau visage DU CONSEIL municipal



Emilio JUAREZ

Commission Administration Finances / Commission Patrimoine / Commission Urbanisme / **Titulaire Commission appels d'offres / Titulaire Commission ouverture des plis / Titulaire au Syndicat du Plateau / Titulaire à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon.**



Véronique LIHOREAU GAMBA

Commission Administration Finances / Commission Commerce Environnement / **Suppléante au Syndicat du Plateau.**



Christian PRAOM

Commission Patrimoine / Commission Urbanisme / Commission Commerce Environnement / **Titulaire au Syndicat du Marais / Titulaire au Syndicat de la Haute-Loue / Suppléant du Conservatoire Botanique.**

Gérard LEFÈVRE

Commission Communication Jeunesse et Sport / Commission Administration Finances / Commission Patrimoine / **Suppléant au Syndicat du Plateau.**



Muriel MARCEAU

Commission Administration Finances / Commission Urbanisme / **Suppléante à la Commission appels d'offres / Suppléante à la Commission ouverture des plis / Suppléante à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon / Titulaire au syndicat de l'aérodrome de la Vèze.**



Régis RENAUDE

Commission Affaires Sociales / Commission Commerce Environnement / **Titulaire du CCAS / Titulaire au conseil d'administration du collège / Suppléant au Syndicat du Marais.**



Gisèle LEPEULE

Commission Communication Jeunesse et Sport / Commission Affaires Sociales / **Titulaire du CCAS / Titulaire au conseil d'administration du collège.**



Claude MÉNÉTRIER

Commission Patrimoine / Commission Urbanisme / Commission Commerce Environnement / **Suppléant au Syndicat du Marais.**



Jean-Louis VUILLEMIN

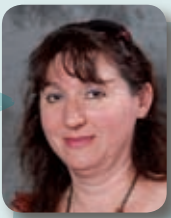
Commission Administration Finances / Commission Urbanisme / **Titulaire au Syndicat de la Haute-Loue / Suppléant à la Commission appels d'offres / Suppléant à la Commission ouverture des plis.**

SERVICE ADMINISTRATIF



Martine GIRAULT

Secrétaire Générale en charge des services.



Christine DUCOULOUX

État civil, recensement, élections et accueil.



Sophie ALBERTON

Urbanisme et occupation du domaine public.



Sabine BRENDEL

Associations, location et gestion des locaux.



Pascale ESPUCHE

Comptabilité.



Jacques KOLLY

Accueil et informatique.

SERVICE TECHNIQUE

Thierry DELACOUR

Responsable du service.



Michel MAINET

Fonctionnement et entretien bâtiments.



Nicolas FLORIN

Fleurissement et voirie.



Alexandre ARBEY

Espaces verts et voirie.



Patrick GUERRIN

Espaces verts et voirie.



SERVICE ENTRETIEN



Corinne CECCHINI

Entretien bâtiment
et traversée route
pour les enfants.

Pascale JACQUET

Responsable et entretien
Espace du Marais et gymnase.



Evelyne PRETRE

Entretien bâtiment
école de la Mairie.

Françoise SIMÉON

Entretien bâtiments
école de la Messarde
et Mairie.



ATSEM



**Hélène
EL HALABI**



**Farida
TARIKET**



**Alexandra
VANNIER**

MÉDIATHÈQUE



Brigitte VOIRON

Agent du Patrimoine.

L'aire D'accueil Des Gens Du voyage

Une aire d'accueil des gens du voyage ouvrira ses portes début 2009 au lieu-dit le Seu, le long de la route de Mamirolle, sur la parcelle réhabilitée de l'ancienne décharge, utilisée comme zone de dépôt et stockage de matériaux depuis plusieurs années.

Cette aire, identique à celle qui existe déjà à Mamirolle, est prévue pour recevoir, en de bonnes conditions, **cinq familles (10 caravanes) qui se déclarent à la CAGB**, laquelle les prend en charge. Ces structures permettent de fournir de bonnes conditions sanitaires, de traiter les eaux usées, de régulariser les prélèvements d'eau et d'électricité, d'aider à la scolarisation des enfants, de réduire les risques de désordre provoqués par certaines personnes issues de ce milieu, de stabiliser les implantations en localisation, en durée et en nombre.

La présence d'une telle aire permet à la commune d'interdire tout autre stationnement de gens du voyage sur son territoire, alors que, s'il n'y en a pas, la loi impose qu'ils soient acceptés, tant qu'ils ne troublent pas l'ordre public, les conditions mises pour leur expulsion étant, en outre, devenues extrêmement drastiques.

La commune fournit le terrain et le viabilise (eau, eaux usées et pluviales, électricité, borne d'incendie), la CAGB construit l'aire elle-même. **La totalité des frais engagés par la commune est remboursée par la CAGB.**

L'aire sera positionnée au NO de la parcelle sur 15-20 ares (côté Saône) ; le reste du plateau sera protégé de toute intrusion et arboré par des arbustes. **Ce site a été préféré à d'autres sites possibles sur la commune de Saône pour de nombreuses raisons** : positionnement hors agglomération, proximité d'une canalisation d'eau et d'une ligne électrique, entrée sur le site existante et relativement sûre, absence d'alternatives réelles pour l'occupation de cet espace (l'aire de stockage ne pouvait être que provisoire, car son extension progressive, incontrôlable, détériore la forêt), perte foncière minimisée...

Cette installation est le résultat d'études et de décisions qui ont commencé il y a six ans, en application de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 qui, via un *schéma départemental d'accueil des gens du voyage*, impose des aires d'accueil aux communes de plus de 5000 habitants et aux communautés d'agglomération. La CAGB (avec l'accord des communes concernées) a proposé le nombre et le positionnement des sites qu'il lui fallait implanter, à savoir : une aire de grande dimension à la Malcombe à Besançon (opérationnelle en 2006), quatre petites aires autour de Besançon : Mamirolle (2007), Pirey (en cours), Saône (prévu fin 2007) et Grandfontaine (en projet), une grande aire de transit enfin à Thise (2007). Les différents conseils municipaux ont accepté l'implantation sur leur commune (Conseil Municipal de Saône du 25 janvier 2006).

Cette aire aurait dû être réalisée avant fin 2007. Elle a été repoussée jusqu'à la fin 2008. Les diverses raisons invoquées étant source de polémique, nous n'en parlerons pas.

En espérant que cet espace améliorera la cohabitation, trop souvent conflictuelle dans le passé, des résidents et des gens du voyage, nous souhaitons à ces derniers de pouvoir séjourner en bonne harmonie avec tous, quelques semaines sur notre commune.



>
*Schéma départemental
d'accueil des gens
du voyage*

La crèche ouvre ses portes !



Après 3 ans de travail conjoint entre l'association des Lous-tiques du Marais, le Conseil général du Doubs, la CAF et les élus de 10 communes du plateau (Saône, Fontain, Morre, Mamirolle, Montfaucon, Gennes, Nancray, Le Gratteris, La Chevillotte et Arguel), la structure multi-accueil intercommunale (crèche/halte-garderie) a ouvert en septembre. Elle propose des accueils réguliers à temps plein ou temps partiel mais aussi des accueils plus occasionnels.

Les enfants de 3 mois à 6 ans sont accueillis dans un bâtiment moderne, aux couleurs claires et gaies, au mobilier bien adapté et choisi avec soin. Tout est prévu pour leur **confort** et leur **sécurité**. L'aménagement extérieur comprend un petit jardin clos.

La délégation de service public a été confiée à Familles Rurales de Saône. L'association a embauché la **directrice, M^{me} Christelle FLEUROT**, éducatrice de jeunes enfants qui a déjà l'expérience de direction de crèche. Elle est **secondée par une éducatrice de jeunes enfants, des auxiliaires de puériculture, des CAP petite**

enfance. Cette équipe travaille selon un projet éducatif centré autour de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille, l'accompagnement de l'enfant dans ses besoins primordiaux et dans ses relations à l'autre.

Début juin, les familles du plateau ont pu remplir leur demande de pré-inscription après avoir pris connaissance d'une fiche détaillant les modes d'accueil proposés, les tarifs... **79 demandes ont été déposées.** La commission composée d'élus et des responsables de Familles Rurales a étudié ces dossiers et les a classés en fonction de critères de priorité définis à l'avance en veillant à une **répartition équilibrée des places entre les communes du plateau.**

Les familles qui ont confié leur(s) enfant(s) en septembre ont été invitées à une réunion d'information. Les autres sont en liste d'attente et seront prévenues quand la structure pourra répondre à leur demande.

Des places de halte-garderie sont disponibles sur certains créneaux horaires. Vous pouvez retirer un dossier de pré-inscription à la crèche.

Comptes-rendus DES CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 30 janvier 2008

URBANISME

La société INODIP transfère de nouvelles activités à Saône (53 emplois), elle sollicite une aide de la commune pour divers aménagements. Le service économique de la CAGB est contacté.

Le dossier d'étude de faisabilité du plateau sportif a été rendu par le cabinet "Archi Tech". Il sera présenté aux utilisateurs.

ZAC : suite à l'étude des dossiers des candidats opérateurs, des compléments d'information sont demandés.

AFFAIRES SOCIALES

Une convention fixe le versement d'une subvention à Familles rurales pour son action répartie en 3 axes : CLSH/périscolaire, camp d'ados et action jeunes.

ENVIRONNEMENT

Des travaux de dégagement et d'entretien des parcelles 2, 8, 26, 46 et 48 sont retenus conformément au devis de l'ONF.

Une vente supplémentaire de résineux est prévue fin février. Concernant l'affouage, la délivrance des lots est programmée mi-février, après le passage des bûcherons exploitants.

Un devis d'étude a été transmis par l'ONF pour l'aménagement d'une aire de loisirs parcelle 18.

Séance du 20 février 2008

ADMINISTRATION

Les comptes administratifs et de gestion pour l'année 2007 sont adoptés à l'unanimité.

URBANISME

Zone d'activité : il est demandé à l'opérateur BEJ une augmentation du périmètre d'intervention pour permettre l'intégration de la piste cyclable de la voie située entre le passage à niveau et la rue du Chenau Blond.

Modification du marché d'assainissement (première phase deuxième tranche) ; l'installation d'une barrière le long du ruisseau avec une porte sur la rampe d'accès est retenue afin d'assurer la mise en sécurité du bassin d'infiltration.

Le lotissement des Pommiers est versé dans le domaine public.

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg une négociation est ouverte avec le locataire du chalet de la parcelle AD 78 quant au versement d'une indemnité d'éviction.

Séance du 21 mars 2008

Installation de la nouvelle équipe municipale, élections de M. le Maire, des adjoints, des délégués à la CAGB et au Syndicat des Alaines.

Séance du 4 avril 2008

FINANCES

Affectation des résultats de 2007 et vote des budgets primitifs 2008.

Pour le budget principal :

Dépense de fonctionnement . . .	2 017 704,00 €
Recette de fonctionnement . . .	2 082 795,52 €
Dépense d'investissement . . .	894 943,00 €
Recette d'investissement . . .	982 350,84 €

Une augmentation de 0.80% des taxes est votée :

- Taxe d'habitation à	7,41 %
- Foncier bâti à	11,72 %
- Foncier non bâti à	26,46 %

L'indemnité des élus est votée, le montant annuel brut est de 19 304,86 € pour M. le Maire et de 7 407,69 € pour les adjoints.

Création d'un poste de comptable à mi-temps.

URBANISME

Acquisition d'une bande de terrain pour aménager le parking de l'église.

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, un acte d'allocation perpétuelle de places de parking à la SCI du Centre en échange de terrain pour la voirie de la poste est approuvé.

Le transfert des réseaux d'assainissement du lotissement de la société FINESTRA dans le domaine public est adopté à l'unanimité.

Le conseil autorise également le maire à signer un acte de servitude avec cette même société pour qu'elle réalise des ouvrages d'assainissement sur une parcelle communale et, par la suite qu'elle puisse y accéder pour assurer leur entretien.

ENVIRONNEMENT

La délégation de compétence « des circuits pédestres et VTT » à la CAGB est adoptée à l'unanimité.

DIVERS

Acceptation de principe de l'accueil d'une gendarmerie à Saône.

Séance du 28 mai 2008

ADMINISTRATION

Le conseil municipal, pour la durée du mandat, décide de déléguer au maire vingt et une de ses compétences portant sur : l'affectation des propriétés communales, la fixation des droits de voirie, la réalisation d'emprunt, la passation et le règlement des marchés de travaux, la conclusion et la révision du louage de chose, la passation de contrat d'assurance, la création de régies comptables, nécessaire au fonctionnement des services municipaux, la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière, l'acceptation de dons et legs, le règlement des honoraires et frais des avocats/notaires/experts, la fixation du montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et la réponse à leurs demandes, la création de classes dans les écoles, la fixation des reprises d'alignement, la capacité d'exercer au nom de la commune les droits de préemption et celle d'intenter les actions en justice, le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, la réalisation de ligne de trésorerie, la capacité de donner l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

Le changement de l'équipement informatique du secrétariat est voté.

AFFAIRES SOCIALES

Le renouvellement des postes informatiques de l'école élémentaire est accepté.

Le conseil décide de contribuer aux frais de la 1^{re} visite médicale des enfants scolarisés inscrits en grande section maternelle et en primaire en versant 0,54 € par enfant sous forme de timbre.

Le montant maximal de la participation de la CAF à l'action périscolaire et l'accueil des enfants par Familles Rurales sera de 137 018,50 € en 2008.

SPORT / CULTURE / JEUNESSE

Une aide financière est votée à vingt-quatre associations qui, compte tenu de leur activité, présentent un réel intérêt pour Saône.

ENVIRONNEMENT

Une étude est lancée pour la réalisation d'un espace loisirs. L'ONF réaliserait ces travaux.

Autorisation à l'élargissement de l'emprise de la ligne électrique entre les 4 voies et la Grange Fauconnière.

L'entreprise SAPOLIN est mandatée pour récupérer le bois sur la parcelle 30. Une partie de cette parcelle est déqualifiée.

La commune décide de faire appel à un maître d'œuvre, la société BEJ, pour coordonner les différentes entreprises amenées à intervenir dans l'aménagement du terrain situé route de Mamirolle destiné à accueillir l'aire des gens du voyage.

URBANISME

L'acquisition de la parcelle cadastrée "section AH 268 de 2 ca" est adoptée afin de mettre le terrain attenant en conformité avec l'alignement de la rue de la Fontaine.

Le conseil décide d'adhérer pour la durée du mandat au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement).

DIVERS

Le jour de la Pentecôte précédemment travaillé sera chômé.

La demande d'annulation d'une concession de 30 ans au cimetière est consentie, il sera procédé au remboursement du montant restant à courir.

Une motion pour la défense du service public est adoptée.

Séance du 27 juin 2008

ADMINISTRATION

Élection des délégués du conseil municipal pour les élections sénatoriales. Les titulaires sont : MM Ménétrier, Saillard, Praom, Viennet, Hufschmitt, Di Benedetto et Mme Peyrard.

Suite à la démission de M^{me} Sauget Béatrice, il est procédé à son remplacement dans les divers organismes où cette dernière était présente.

SPORT / CULTURE / JEUNESSE

La convention concernant le cinéma itinérant est reconduite ainsi que la convention Avantages Jeunes avec le Conseil Régional.

Une subvention exceptionnelle de 11 802 € HT est votée à la batterie fanfare.

ENVIRONNEMENT

L'autorisation de défrichement puis d'implantation d'une garenne artificielle en forêt communale est adoptée.

Le conseil décide d'adhérer pour la durée du mandat à Communes Forestières de France et à la charte PEFC.

Le conseil autorise le commencement des travaux de l'aire d'accueil des gens du voyage avant la cession définitive à la CAGB. La seconde moitié de cette plate-forme, route de Mamirolle, restera affectée au dépôt des matériaux sous conditions.

URBANISME

Assainissement : fin de la 2^e phase, 1^{re} tranche. L'enrobé de l'avenue de la Gare et du bas de la rue du Clousey sera effectué au mois de septembre.

Un avenant concernant la création d'une rampe d'accès à la crèche conforme aux normes pour les personnes à mobilité réduite est voté.

Le conseil autorise le commencement de travaux réalisés par la CAGB pour le retournement du bus, au terminus rue de l'Étoile.

AFFAIRES SOCIALES

Concernant le projet des écoles, un comité de pilotage est mis en place comprenant des personnes de l'équipe pédagogique, du périscolaire, de l'ASPARÈLE ainsi que des élus. La commission affaires sociales est favorable à un seul site.

Nouveau poste de secrétaire

De formation comptable, Pascale Espuche a travaillé pendant 20 ans dans des entreprises privées. Elle a souhaité en 2004 donner un nouvel élan à sa carrière en prenant en charge, à mi-temps, la préparation et le suivi du budget communal de Fontaine et du Syndicat du Plateau.

C'est en novembre 2007 que Pascale a été embauchée au secrétariat de la mairie de Saône afin de mettre ses compétences en gestion financière et comptable au service de la commune.

Mariée, 3 enfants, 41 ans, originaire de la Bresse, Pascale est installée depuis une dizaine d'années dans la région.

INTERMED', c'est quoi ?

Née en 1987 pour répondre aux problèmes posés par le chômage de longue durée, conventionnée par l'État, reconnue et soutenue par les collectivités territoriales, INTERMED' permet à des personnes en recherche d'emploi de **retrouver une activité salariée, et les droits afférents**. Elle met du personnel à disposition d'entreprises, de collectivités, d'associations, d'administrations, de particuliers, et ce dans tous les métiers.

À l'attention De qui ? Intermed' met en relation les personnes en recherche d'emploi avec les personnes en quête de services.

Les demandeurs d'emploi se voient proposer :

- Un accueil de qualité
- Un bilan de situation
- La construction ou la validation d'un projet individuel
- Un accompagnement individualisé
- Des évaluations et des formations adaptées
- Des missions de travail, un salaire, des droits
- La recherche d'un travail durable
- Des techniques de recherche d'emploi
- Un réseau de partenaires
- Un soutien dans les démarches de recherche d'emploi.

En tant que client, comment utiliser ses services ? Un simple appel téléphonique au 03 81 81 54 79 et Intermed' emploie une personne et la met à disposition chez vous pour effectuer les tâches que vous avez demandées. Vous n'êtes pas employeur, vous n'avez aucun papier à faire, Intermed' se charge de toutes les formalités administratives obligatoires. Intermed' peut répondre à vos demandes de façon ponctuelle ou régulière pour toutes les tâches de ménage, repassage, préparation de repas, courses, couture, garde d'enfant de plus de 3 ans, travaux d'entretien, chauffeur, bricolage, petits travaux d'intérieur ou d'extérieur, jardinage, taille, entretien extérieur, petite manutention, aide au déménagement, nettoyage de cave et grenier...

Comment régler ? À la fin du mois, Intermed' vous adresse une facture sur la base du nombre d'heures effectuées et du tarif préalablement fixé. Vous pouvez régler par chèque ou CESU (chèque emploi service universel).

Permanences INTERMED' à la Médiathèque L'Outo, chaque 3^e mercredi du mois, de 10 h à 11 h 30.

Article co-rédigé Intermed' - Commission Affaires sociales

mariages

Épouse	Époux	Date 2008
FORTE Sylvie	RAT Lionel	1 mars
PAGET Agnès	MERILLOT Romain	3 mai
PAGNOT Rachel	LONGHI Jean-Robert	24 mai
ROD Sabrina	LE ROUX Yannick	7 juin
MATUREL Amélie	FOURNIER Julien	7 juin
MENYOMO Rachel	BARBIER Yann	21 juin
LAZZÉRONI Céline	ARBELET Matthieu	28 juin
PETITE Claudine	MEUTERLOS Jean-Claude	28 juin
MOTTAS Coralie	RAHAGA-HAGAMANJAKA Rochel	12 juillet
CADIOUX Morgane	DESCHAMPS Jérôme	12 juillet
COLARD-CLAUDY Florence	VAUNIER Noël	12 juillet
LEROY Alexandra	FRICHET Damien	2 août
MAIRE Aurélie	JOERGER Thomas	2 août

naissances

Nom et prénom	Adresse	Date
ENSMINGER Pacôme	25 rue du Colombier	07/12/2007
GIMINES Zélie	23 avenue de la Gare	21/12/2007
MOREL Enzo	19 rue du Clousey	29/12/2007
FONTEALBA-VERHAEGEN Emma	14 bis rue de l'Étoile	23/01/2008
BEY Alexandra	1 B rue de la Mairie	24/01/2008
CUISIGNIEZ Kilian	6 rue Alix Champlon	24/02/2008
BROSSARD Paul	10 rue des Cras	27/02/2008
CORNE Ilène	43 rue des Frères Maire	22/03/2008
BOIS Héloïse	65 rue des Frères Maire	01/04/2008
SRAOUIA Bouzid	6 D rue de l'Amitié	05/04/2008
RIARD Célia	48 rue des Frères Maire	12/04/2008
ROYER Maxime	7 rue de la Glacière	15/04/2008
BOUJLIDA Shayma	25 rue des Anémones	25/04/2008
CHAUMET Marie	13 rue Jean-Philippe Rameau	08/05/2008
MORA-CORRAL Anaïs	12 Grande Rue	13/05/2008
GAUTHIER Rose	La Grange Fauconnière	14/05/2008
RENAUDE Florentin	2 impasse du Chateau	20/05/2008
BOITET Emeline	33 rue Louis Pergaud	06/06/2008
MARTIN Charline	4 avenue de la Gare	11/06/2008
POURCELOT Mathis	5 allée Louis Jahier	30/06/2008
HAMADE Léna	1 rue des Bleuets	28/07/2008
HAMADE Naël	1 rue des Bleuets	28/07/2008

décès

Civilité	Nom	Prénom	Date naissance	Âge	Adresse	Date décès
M.	LURATI	Henri	23/06/1926	81	7 rue Francis Bouton	11 janvier 2008
M ^{me}	LECLERE	Marie-Thérèse	07/06/1934	74	41 rue des Frères Maire	26 janvier 2008
M ^{me}	COURGEY	Lucie	08/03/1923	85	16 Grande Rue	5 février 2008
M ^{me}	RUER	Marcelle	11/01/1948	60	10 rue Charles Bonnefoy	8 février 2008
M ^{me}	PAGNOT	Andrée	25/02/1931	77	10 rue Alix Champlon	16 février 2008
M.	PERGAUD	Michel	16/07/1935	73	24 rue du Pied de Roche	28 février 2008
M ^{me}	RIGAT	Denise	26/12/1923	85	5 B rue de l'Étoile	5 mars 2008
M ^{me}	PERRETANT	Marie	17/08/1936	72	6 rue de Petit Frêne	26 mars 2008
M ^{me}	FREI	Rose	30/09/1915	92	10 rue du Bouleau	7 avril 2008
M ^{me}	BOURQUE	Alice	09/11/1910	98	Maison de retraite d'Ornans	15 avril 2008
M.	PIQUARD	Gilbert	19/02/1935	73	4 rue des Cras	23 avril 2008
M.	PREVITALI	Jean	04/09/1927	81	3 rue Charles Bonnefoy	6 mai 2008
M ^{me}	DARDENNE	Jeanne	31/10/1918	89	10 rue du Bouleau	26 mai 2008
M.	JEANNINGROS	André	03/01/1930	78	5 allée Louis Jahier	1 juin 2008
M.	PÉRY	Gaston	06/06/1918	90	3 rue des Prairies	12 juin 2008
M.	LÉTÉ	Yves	28/09/1946	61	36 rue de la Fontaine	16 juin 2008
M ^{me}	DELACOUR	Maria	08/02/1923	85	Montivernage	25 juin 2008
M ^{me}	TARBY	Marie	07/03/1923	85	10 rue du Bouleau	29 juin 2008
M.	GUILLEMARD	Clément	15/10/1990	17	5 rue Roumotte	3 août 2008

RECETTES DE CUISINE

Venez boire l'apéritif !

CHAMPIGNONS FARCIS AU BOURSIN

Préparation 10 mn ; pas de cuisson.

Ingrédients : 16 champignons de Paris (petits), 1 boîte de Boursin ail et fines herbes.

- Laver les champignons et enlever le pied.
- Remplir la tête des champignons avec le Boursin.
- Manger cru.

SABLÉS AU PARMESAN ET PIMENT D'ESPELETTE

Préparation : 10 mn ; cuisson : 10 mn.

Ingrédients : 60 g de farine, 60 g de beurre salé, 60 g de parmesan râpé, 1/2 cuil. à café de piment d'Espelette, 1/2 cuil. à café de graines de pavot, 1/2 cuil. à café de graines de sésame.

- Mélanger le beurre ramolli, la farine et le parmesan pour obtenir une pâte à sablé.
- Incorporer le piment d'Espelette et le pavot.
- Étaler la pâte.
- Découper des ronds à l'emporte-pièce. Mettre sur papier sulfurisé, ajouter le sésame.
- Mettre au four chauffé à 180 °C. Faire dorer tout en laissant le sablé moelleux.
- Laisser refroidir avant de servir.

COOKIES AUX OLIVES NOIRES ET CREVETTES

Préparation : 10 mn ; cuisson : 15 mn ; repos : 20 mn.

Ingrédients pour 20 cookies : 50 g de farine, 60 g de beurre en pommade, 100 g de crevettes décortiquées hachées, 50 g de gruyère, 1 jaune d'œuf, 6 olives noires, du piment doux, 1/2 sachet de levure chimique.

- Mettre le beurre à température ambiante.
- Chauffer le four à 200 °C.
- Décortiquer et hacher les crevettes.
- Dans un saladier, mélanger la farine, le beurre, le gruyère, la levure, les crevettes, le jaune d'œuf, le piment et les olives coupées en petits cubes. Mélanger et faire des petits tas sur une plaque recouverte d'un papier sulfurisé.
- Mettre au frais 20 mn et cuire 15 mn.

PETITES BOUCHÉES AU THON ET VACHE QUI RIT

Préparation 10 mn ; cuisson 10 mn.

Pour 20 mini bouchées : 1 boîte de thon moyenne, 7 portions de Vache qui rit, du persil.

- Émietter le thon et mélanger à la Vache qui rit.
- Garnir les mini bouchées, parsemer de persil haché.
- Mettre au four à 200 °C pendant 10 à 15 mn.

MUFFINS À LA SAUGE ET MOZZARELLA

Préparation : 15 mn ; cuisson : 20 mn.

Pour 6 personnes : 180 g de farine, 1 paquet de levure chimique, 2 œufs, du sel, du poivre, 125 g de mozzarella, 12 feuilles de sauge, 10 cl de lait, 5 cl huile olive.

- Chauffer le four à 180 °C.
- Laver et sécher les feuilles de sauge puis les ciseler finement. Couper la mozzarella en petits cubes.
- Dans une terrine, fouetter les œufs puis ajouter la farine petit à petit et la levure, le lait et l'huile, bien mélanger pour obtenir une pâte homogène. Incorporer la mozzarella, la sauge, le sel et le poivre ; mélanger.
- Beurrer et fariner des moules à muffin, y répartir la préparation et laisser cuire 20 mn environ.
- Sortir du four, laisser tiédir avant de servir.

CINÉMA

Cette année encore, l'Espace du Marais a accueilli l'URFOL pour des séances de cinéma, le mercredi une fois par mois.

Pour la première fois depuis septembre 2005, deux séances ont dû être annulées : une destinée aux adultes « Le cœur des hommes 2 » pour cause de problèmes techniques, et la seconde, en après-midi « Le merveilleux magasin de M. Magorium », les enfants préférant certainement profiter des quelques rayons de soleil après les longues journées pluvieuses et grises du mois d'avril et début mai.

Cette année, deux films pour adultes ont rencontré un franc succès : « Enfin veuve » ainsi que « Survivre avec les loups ». Pour les plus jeunes, « Le renard et l'enfant », ce dernier ayant été apprécié à part égal par les parents, et « Ratatouille » ont fait l'unanimité.

Cette action se poursuivra pour la saison 2008-2009 le mercredi en après-midi (17 h) et en soirée (20 h). Les dates et programmes seront annoncés par voie de presse, dans Info-Saône et par affichage. La commission Communication vous attend nombreux pour cette nouvelle saison... À bientôt !

Travaux

DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

PISARONI Éric	6 rue Jean-Philippe Rameau	Véranda
THOURET Jean-Pierre	15 rue de la Croix de Mission	Extension
RAMOS Fabrice		
RIARD Anelyse	31 rue Pergaud	Ouvertures
LELIÈVRE Colette	3 rue de la Glacière	Réfection mur
REDOUTEY Robert	5 rue des Grands Vergers	Ravalement façade
FUMEY Daniel	15 rue du Fourney	Installation panneaux solaires
DORDOR Isabelle	28 Grande Rue	Abri voiture
RICHARD Daniel	9 rue du Fourney	Portail + abri de jardin
CORNEILLE Bertrand	26 rue des Tilleuls	1 vélux
GUYON Bernard	37 rue des Frères Maire	Tuiles photovoltaïques
PREUX Bernard	5 rue de la Mairie	Réfection de toiture
BILLEREY Olivier	8 rue des Tilleuls	Abri de jardin
TSAGALOS Luc	3 impasse du Chateau	Ouverture 4 vélux
GAUME François	3 rue du Clousey	Cession terrains
BEZ Christophe Nathalie	4 rue du Château	Bûcher
THIEBAUT Yves	28 avenue de la Gare	Toiture
BOURGON Isabelle	1 bis rue des Frères Maire	Ouverture d'1 fenêtre
RICHARD Daniel	9 rue du Fourney	Abri bois
CHAMBIN Christian	11 rue de la Croix de Mission	Mur
BARTHOD Claude		
Simone	8 avenue de la Gare	Réfection toiture
MAUVILLY Michèle	6 avenue de la Gare	Réfection toiture
BOBILLIER Robert	12 rue de la Fontaine	Création d'ouvertures
LANTUEJOUL Philippe	7 rue Mozart	Abri bois
BOURON Stéphane	19 rue de la Fontaine	Modif. charpente et aspect extérieur
LECOQC Christophe	30 rue des Tilleuls	Fenêtre de toit, aménag. chambre
DUBOIS Boris	20 rue du Colombier	Barrière bois
CLAUDET Patrick	7 rue du Pied de Roche	Marquise en bois
PAGNOT Gabriel	19 rue des Perrières	Garage béton armé
CLIMENT Joseph	14 rue des Ronces	Réfection toiture
MAISONS CONTOZ	La Messarde	Création terrain à bâtir
LE BRAS Valérie		
QUEVREUX Olivier	21 rue du Colombier	Grillage
BOFFY Denis	45 rue Pergaud	Panneaux solaires photovoltaïques
BOSSERDET Guy	43 rue Pergaud	Panneaux solaires photovoltaïques
ROBERT Daniel	17 rue de l'Étoile	Mur
BOISSENIN Gérard	5 rue du Pied de Roche	Extension
LOEILLET Isabelle	1 Grande Rue	Réfection peinture, fenêtres, portes
BOIS Emmanuel	65 rue des Frères Maire	Rénovation balcon
BESSON Cédric	9 rue de Chardonnet	Panneaux photovoltaïques
LAMBÉY David	11 rue des Pommiers	Murette
BATILDE Fabienne		
Salon DIMINU TIF	3 Rue de la Poste	Réfection bardage
BONJOUR Jean-Pierre	10 rue du Clousey	Réfection clôture
RICHARD Stéphane		
MAINIER Maryse	18 rue des Pommiers	Grillage

BALIKO Édouard	9 rue des Campenottes	Réfection toiture
BURGEOD Jean-Paul	1 rue Roumotte	Clôture
DELORME Christian	2 rue des Perrières	Abri
JEANDENANT Marcel	10 rue de la Croix de Mission	Réfection toiture
CUCHE Jérôme	18 rue de la Croix de mission	Garage tôle
ROGNON Michel	4 rue des Ronces	Réfection toiture
BONNEFOY Jean-Claude	Rue des Perrières	Clôture + 2 portails
BARRALON Claude	22 avenue de la Gare	Réfection toiture
MAISONS CONTOZ	La Messarde	Modification accès terrain
Syndicat mixte de l'aérodrome de La Vèze	Rue de l'Aérodrome	Garage pour véhicules pompiers
AMIOTTE Jacques	28 rue du Hameau	Vélux
BAUDET Claude	2 rue des Tilleuls	Abri de jardin en bois
SCI OMR		
RAUX Michaël	13 rue de l'Industrie	Ravalement
PARRIAUX Jérôme	4 allée Louis Jahier	Abri jardin
FLORIN Christophe	17 rue de la Fontaine	Ouvertures
SCI OMR	13 rue de l'Industrie	Garage, mezzanine, grillage
RAUX Michaël		
PIROUTET Yvette	11 rue de la Fontaine	Création terrain à bâtir
ABDELAZIZ Karim	27 rue de la Corvée	Clôture
CAGB	« Le Seu » RD 410	Aire d'accueil des gens du voyage
CUCHE Jérôme	18 rue de la Croix de Mission	Garage
PETITJEAN Marcel	7 rue du Château	Clôture
CALVAT Marc	17 rue de la Mairie	Ravalement 3 façades
GUILLAMO Daniel	5 rue du Bouleau	Abri à bois

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

BÉLIARD Mathieu		
MONNIN Patricia	13 rue des Pommiers	Construction neuve
ONISSE Grégory	5 rue des Bleuets	Extension
PAGNOT Laurence	Rue du Clousey	Construction neuve
MAISONS CONTOZ	Rue de la Fontaine	10 logements
MOUREY Francis	23 rue de la Fontaine	Véranda
BÉLIARD Mathieu		
MONNIN Patricia	13 rue des Pommiers	Modifications
ONISSE Grégory	5 rue des Bleuets	Tuiles ardoise
INODIP S.A.	2 rue Gustave Courbet	Extension bâtiment industriel
GUILLAME Hervé	5 rue du Colombier	Véranda
BOURON Stéphane	19 rue de la Fontaine	Modifi. charpente
ROY Jean	6 rue de la Paix	Bûcher
PELLETIER Charles	1 rue du Fourney	Extension + garage
PAGOT CAPUT S.A.	Rue du Cheneau Blond	Réaménagement bâtiment
BÉLIARD Mathieu		
MONNIN Patricia	13 rue des Pommiers	Modif. ouvertures
VUILLEMIN Stéphane	4 rue des Tilleuls	Extension
PELLETIER Charles	1 rue du Fourney	Extension
BAZIN Olivier	14 ter rue du Chenaud Blond	Véranda
GROSHENRY Thomas	La Grange Fauconnière	Extension

SIGNALISATION voirie

En liaison avec la commission patrimoine, la commission urbanisme a proposé quelques modifications de signalisation routière.

- Pose d'un « **stop** » rue du Château, à l'angle rue du Château / rue des Arondes.
- Pose d'un « **stop** » rue des Castors, à l'angle rue du Château / rue des Castors.
- Déplacement d'un « **passage piétons** » rue de la Glacière.
- Remplacement d'une **barrière** rue de la Mairie par une borne (sortie du 4 rue de la Mairie).

Par ailleurs, une réflexion est en cours pour étudier l'éventualité de pose de **ralentisseurs** dans certaines rues où la vitesse est trop élevée.

Perspectives, projets urbanisme, voirie

- **Assainissement** 2^e phase / 2^e tranche à étudier (Pied de Roche, gare).
- **Ronds-points** rue du Cheneau Blond et carrefour RD 67/ rue du Petit Frêne.
- Poursuite du **centre-bourg**.



Problèmes de voisinage



La mairie reçoit nombre de plaintes concernant des problèmes de voisinage.

Soucieuse de souscrire au mieux au bien-être de la population, elle tente d'aider à les régler par une **écoute attentive, neutre et désintéressée**. Mais, elle ne peut parfois fournir qu'une réponse limitée à ces problèmes, faute de posséder un service juridique, et surtout en raison de ce qu'il est trop fréquent que l'un ou l'autre des protagonistes la pousse à prendre parti (par intervention des tiers ayant "pignon sur rue") ou l'engage indûment dans la résolution du problème, une pratique déplorable étant d'en appeler à une polémique privée pour acquérir un petit privilège du côté des instances publiques, en général sous la forme d'un marchandage (exemples, purement inventés évidemment ! Une polémique sur un droit de passage est résolue en ouvrant un passage sur le domaine public ; les employés de la commune règlent une petite malfaçon de la part d'une entreprise...).

C'est pourquoi, nous rappelons ces **règles de bon sens à appliquer pour régler les problèmes de voisinage** :

- 1- Essayer de les régler à **l'amiable**, éventuellement avec l'aide d'un tiers, mais en choisissant ce tiers de telle façon qu'il est reconnu neutre dans la polémique. Il arrive, mais assez rarement finalement, que la mairie puisse avoir ce rôle.
- 2- Si le plaignant est manifestement dans son droit, lorsque les réglementations, connues de tous, sont manifestement bafouées (nuisances sonores par exemple), **la mairie peut intervenir dans les limites d'un rappel à l'ordre sans suites. Mais si le plaignant demande qu'il y ait action de contrainte, il lui faut contacter la gendarmerie.** Certes le maire (lui seul, faute

de posséder un agent municipal de police) possède un droit de police, mais c'est dénaturer ce droit que de l'user sur de telles actions.

- 3- Si le problème est plus confus, la mairie peut fournir des indications de cadastre, de réglementations communales, de décisions du conseil municipal... mais n'est pas adaptée (faute encore de personnel spécialisé) pour gérer des questions de droit (par exemple concernant les devoirs d'un éleveur de pigeons). Les plaignants trouveront facilement les réponses sur le **site internet légifrance** (<http://www.legifrance.gouv.fr/>) **qui donne accès à toute la juridiction française et les sites qui recueillent la jurisprudence** (par exemple : <http://www.lexinter.net/JPTXT/>).
- 4- Ce n'est pas un mal que d'**essayer de se mettre à la place de son voisin** (que ferais-je dans sa position ?) et d'essayer de comprendre ses raisons. De même, il est bien de considérer, le cas échéant, l'intérêt général.
- 5- Surtout, il faut se souvenir que **les abus des uns ne fournissent aucun droit aux autres**. C'est en effet une habitude déplorable qui consiste à s'autoriser une infraction parce que d'autres la font (vitesse, stationnement non respecté dans le village, bruits de moteurs hors horaires autorisés, atteinte à la propreté de la commune...), en oubliant que l'immense majorité de la population est respectueuse de ces règles.

Enfin, nous rappelons qu'un conciliateur (M. Pierre Ladner, 1 rue des Frères Maire, 03 81 55 71 46) a été désigné pour aider à régler les petits litiges. Il s'est généreusement mis à votre service, n'hésitez pas à le contacter... seulement quand les solutions amiables plus directes ont échoué.

Le CCas

qu'est-ce que c'est ?

Le **Centre Communal d'Action Sociale** met en œuvre une action sociale générale et des actions spécifiques. Il peut intervenir au moyen de **prestations en espèces**, remboursables ou non, et de **prestations en nature**.

Le CCAS travaille en lien étroit avec l'assistante sociale. Il est en rapport également avec des associations de réinsertion et d'aide, telles qu'Intermed, l'ADMR, Présence Verte, le Secours Catholique...

POUR qui ?

Sur rendez-vous pris au secrétariat de mairie, le CCAS reçoit les personnes qui le souhaitent afin de les aider à régler différents problèmes d'ordre financier ou non.

Le secours catholique

Il tient sa permanence tous les **samedis matin** (dans un local situé à Saône, sous la pharmacie).

À Noter sur votre Agenda

Octobre

- 4** **CONCERT** au profit de LACIM, église de Saône.
- Du 4 au 28** **EXPOSITION** de Gérald Mainier, L'Outo.
- 8** **CINÉMA**, Espace du Marais.
- 18** Les 10 ans de la **LUDOTHÈQUE**, Espace du Marais.
- 25** **LOTO** du foot, Espace du Marais.
- 28** **SPECTACLE**, *Piaf mon amour*, Espace du Marais.

Novembre

- Du 3 au 29** **EXPOSITION** Régina Lemoigne, l'Outo.
- 12** **CINÉMA**, Espace du Marais.
- 15** **SOUPER DANSANT, SPECTACLE CABARET**, Espace du Marais.
- 19** **RÉUNION** publique sur le marais, Espace du Marais.
- 21** **BOURSE** aux jouets, Espace du Marais.
- 22** **LOTO** de l'Asparèle.

Décembre

- 6** **TÉLÉTHON**.
- 10** **CINÉMA**, Espace du Marais.
- 13** **Loto** du foot, Espace du Marais.
- 31** **SOUPER DANSANT** du Réveillon.

Janvier

- 7** **CINÉMA**, Espace du Marais.
- 10** **REPAS DES ANCIENS**, Espace du Marais.

Février

- 4** **CINÉMA**, Espace du Marais.
- 7 et 8** **SAVEURS ET PASSIONS**, Espace du Marais.
- 14** **SOUPER DANSANT** du Handball, Espace du Marais.
- 21** **LOTO** du foot, Espace du Marais.
- 28** **BOURSE** aux vêtements, Espace du Marais.

présence verte

TÉLÉASSISTANCE à DOMICILE

pour qui ?

La téléassistance à domicile est destinée aux **personnes isolées, âgées ou handicapées, désireuses de rester à domicile en toute sécurité, quel que soit leur régime social et de retraite**. Elle permet également de rassurer les enfants et l'entourage en sachant que la personne qui leur est chère sera vite secourue en cas de besoin.

COMMENT CELA MARCHE ?

Fiable et efficace, le système qui fonctionne 24h/24 et 7 jours sur 7, est composé d'une part d'un **transmetteur** (connecté au réseau téléphonique) et d'une **télécommande** portée en médaillon ou en montre servant de déclencheur à distance (portée de 50 à 130 mètres à vérifier sur place).

Lorsqu'un abonné déclenche un appel à n'importe quel moment du jour et de la nuit, **cette alarme est immédiatement reçue par les professionnels de la centrale d'écoute** Présence Verte, située à Ludres (Nancy).

L'interlocuteur dialogue avec l'abonné, analyse la situation et fait intervenir un **membre de son réseau de solidarité** (voisin, membre de la famille désigné à la signature du contrat et qui possède la clé de l'habitation), appelle son médecin ou alerte les services d'urgence si la situation le requiert.

Après toute intervention, le centre d'écoute rappelle systématiquement chez l'abonné et s'assure que quelqu'un est bien intervenu.

où s'adresser ?

Une convention de partenariat a été signée entre le CCAS de Saône et Présence Verte Franche-Comté pour permettre une meilleure information et des conditions préférentielles.

**pour tout renseignement, adressez-vous AU CCAS : 03 81 55 71 31,
à présence verte FRANCHE-COMTÉ : 03 84 75 07 93**



ADMR, qu'est-ce que c'est ?

Animée par des bénévoles actifs et des intervenants à domicile attentifs et dévoués l'association intervient sur les communes suivantes : Saône, Gennes, Naisey-les-Granges, Trépot, Foucherans, Le Gratteris, La Chevillotte, Granges-de-Vienney, Mamirole.

L'association vous accueille dans sa Maison des Services située au 21, Grande Rue (à côté de la boulangerie) à Mamirole, Tél. 03 81 55 93 84.

LE SERVICE AUX PERSONNES ÂGÉES

L'ADMR aide les personnes âgées fragilisées (maladie, handicap, vieillesse) à mieux vivre chez elles. Les aides à domicile accompagnent les personnes dans leurs tâches quotidiennes (ménage, repassage, préparation des repas, compagnie...). Elles sont à leur écoute et leur présence est rassurante.

Le coût des services que propose l'ADMR peut être partiellement pris en charge par des organismes financeurs.

LE SERVICE AIDE AUX FAMILLES

L'auxiliaire familiale et la technicienne d'intervention familiale et sociale (TISF) interviennent au domicile de familles en difficultés passagères (Grossesses, séjours en maternité, naissances, séparations...). Elles sont formées pour épauler et soulager les parents dans les tâches ménagères, la prise en charge des enfants, le soutien psychologique.

Les allocataires CAF bénéficient d'aides et les factures peuvent être déductibles des impôts.

LA TÉLÉ ASSISTANCE

La mise en place de la télé assistance (boîtier et médaillon) au domicile des personnes âgées leur apporte une sécurité supplémentaire. Dans un cadre de prévention, d'accompagnement, de dialogue, en cas de chute, de malaise, la simple pression du médaillon relie la personne à une centrale d'écoute qui apportera une réponse rapide et adaptée à chaque situation.

Renseignements au 03 81 56 22 44.

LE SERVICE AIDE DOMICILE SERVICE

L'ADMR met à votre disposition des employés pour différents travaux d'intérieur et d'extérieur (bricolage, taille de haies...)

Renseignements au 03 81 56 37 81.

LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS

Soucieuse d'apporter une nourriture saine, l'ADMR opte pour des repas livrés, prêts à réchauffer. Vous êtes libres de prendre les repas tous les jours ou occasionnellement. Ils sont adaptés aux besoins de chacun et apportent un équilibre alimentaire de par la diversité des menus.

Si vous disposez d'un peu de temps, venez nous rejoindre !



Relance du Comité de Jumelage

Association loi de 1901, le Comité de Jumelage de Saône, créé le 2 octobre 1995, a été mis en sommeil 10 ans plus tard. Aujourd'hui, la nouvelle équipe municipale a manifesté la ferme intention de le réactiver.

Le Comité de Jumelage exprime la volonté de la commune de Saône de s'intégrer dans ce vaste mouvement communautaire, de participer à la construction de l'Europe et de faciliter le rapprochement entre les peuples.

Comme le préconise la Commission Européenne en faveur des jumelages des villes, cette association, qui œuvre au nom et pour le compte de la commune, s'est donné pour objectif de :

- favoriser le développement des échanges scolaires, sportifs, culturels, sociaux avec les villes jumelles mais aussi avec des jeunes de pays candidats à l'adhésion dans l'Union Européenne ;
- organiser les rencontres, visites ou séjours des délégations des villes jumelles ;
- soutenir toute action entreprise dans le sens de l'unification de l'Europe et du rapprochement entre les peuples.

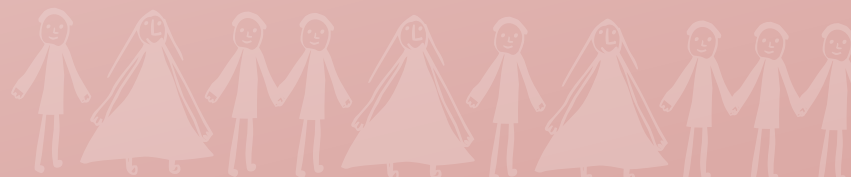
La commune de SAÔNE est jumelée avec deux cités :

- HECKENDALHEIM (en Sarre - Allemagne) depuis 1971 ;
- PITEGLIO (village de Toscane près de Pistoia en Italie) depuis 1995.

Notre commune a également parrainé un village de Roumanie SALCIA (au sud de Drobeta Turnu Severin) en 1989 après la chute du régime.

Afin de relancer le Comité de Jumelage au village, une réunion sera organisée, en septembre 2008, par la commission communication, sport et jeunesse. L'objectif sera de former ultérieurement un nouveau comité pour permettre aux habitants du village de participer plus activement au développement des échanges avec nos amis allemands et italiens.

Comptant sur votre motivation et votre dynamisme pour partager et soutenir ce projet, nous invitons les personnes intéressées à nous rejoindre.



Orchestre de Besançon

Ayant choisi notre commune dans le cadre de sa programmation annuelle, l'espace du Marais accueillait le samedi 7 juin, l'orchestre de Besançon Franche-Comté.



Dirigés par M. Peter Csaba et accompagnés au violon par Oliver Charlier, les 70 musiciens ont offert un spectacle de grande qualité à un public conquis en interprétant trois œuvres de compositeurs différents : « le Roi Lear » : ouverture op.4 de Berlioz, concerto pour violon et orchestre n°3 en si mineur, op.61 de Saint-Saëns et « Shéhérazade », suite symphonique, op.35 de Rimski-Korsakov.

Fidèle à sa volonté de rendre la musique accessible à toutes et à tous, l'orchestre de Besançon aura permis à de nombreuses personnes de découvrir ou de redécouvrir le temps d'une soirée des œuvres classiques exceptionnelles trop souvent méconnues.

3 RENCONTRE questions à...

Tiré au sort dans le cadre du challenge Coca-Cola, Kilian Labbaci, 12 ans, demeurant rue des Thuyas, a eu la chance de faire partie des onze enfants qui ont pénétré avec un joueur de l'équipe de France de football sur la pelouse du stade de France lors de la présentation des équipes du match amical France-Colombie le 3 juin 2008.



SVC : Comment as-tu appris la nouvelle et quelle a été ta réaction ?
On a reçu à la maison un coup de fil qui nous annonçait la bonne nouvelle. Je ne le croyais pas, j'ai eu du mal à réaliser, j'étais à la fois surpris et très content. Je l'ai dit à tous mes copains. Je joue moi-même au football à Saône alors le fait de rencontrer les joueurs de l'équipe de France c'était comme un rêve qui se réalisait.

SVC : Comment s'est déroulée cette journée?
Après avoir pris le train avec mon père, on est arrivé au stade de France que l'on a visité. On a regardé la finale de la coupe de France féminine, puis j'ai appris que j'allais rentrer sur le terrain avec le défenseur français Willy Sagnol, j'étais donc ravi. On a pu assister de près à l'échauffement de l'équipe de France, j'ai pris de nombreuses photos et même discuté dans les couloirs avec Ribery. Ça fait bizarre de voir les joueurs en vrai. L'entrée sur la pelouse est un moment impressionnant avec ce stade plein et cette ambiance. Puis on a regardé la victoire des Français depuis les tribunes.

SVC : Quels souvenirs gardes-tu de cette journée?
J'ai pu rencontrer Henry qui est mon joueur préféré, et assister depuis les coulisses à la préparation d'un match de l'équipe de France, ce n'est que du bonheur. C'est une journée inoubliable qui malheureusement est passée trop vite. Pour conserver tous ces souvenirs et les faire partager à mes amis, j'ai créé un skyblog [kilian-au-stade.skyblog.com] qui montre le déroulement de cette si belle journée.

Le permis piéton à l'école élémentaire

L'opération « Passe ton permis piéton » a permis aux enseignants de rappeler aux enfants des règles élémentaires de prudence à respecter sur le chemin de l'école : suivre les trottoirs, utiliser les passages piétons pour traverser, faire attention aux voitures qui parfois roulent trop vite, etc.

Quelques préceptes à garder en mémoire lorsque l'on est à pied : « À pied, c'est moi qui conduis, le vrai piéton malin ce n'est pas celui qui fait le malin ».

Rappelons l'initiative de « Saône' à pattes », qui permet aux enfants de réviser ces règles de prudence et aux parents de laisser la voiture au garage ! Pour plus d'informations sur « Saône' à pattes », contacter **Véronique Faivre au 03 81 55 81 31**. L'activité reprendra à la rentrée tous les vendredis : trajets de 8 h 30 et de 16 h 30.



Le Corps De Sapeurs-Pompiers fête ses 125 ans !

Les sapeurs-pompiers de Saône ont célébré le 5 avril 2008 les 125 ans de la création du Corps. À cette occasion, divers stands et animations étaient proposés sur le complexe sportif et au village, tout au long de l'après-midi.

Un défilé de véhicules de pompiers de tous types a sillonné les rues du village, sirène hurlante. Ces camions venaient de plusieurs centres : Besançon, Chalezeule, Recologne, Mamirolle et bien sûr Saône.

Devant le gymnase, des démonstrations des gestes de premiers secours ont été appréciées par un public de tous âges.

Plus loin, l'association contre la violence routière du Jura avait installé une voiture tonneau. Ce « tour de manège » permettait aux occupants de la voiture durant quelques minutes d'être au cœur d'un accident aux conséquences dramatiques.

Les jeunes sapeurs-pompiers (JSP), dont le recrutement se fait à partir de 12 ans, étaient également de la fête avec la participation de l'association de St-Vit. Il est à noter que d'autres associations sont présentes aux alentours de Saône.

Les plus jeunes enfants, après avoir coiffé un casque, porté avec fierté, devaient abattre une cible à l'aide d'une lance à incendie. Sur un autre stand, papiers et crayons étaient à disposition des petits artistes, et les plus créatifs pouvaient donner libre cours à leur imagination, autour du thème des sapeurs-pompiers, bien sûr. Certains de ces chefs-d'œuvre illustreront le prochain calendrier des hommes du feu.

Un public nombreux s'est massé derrière l'Espace du Marais pour assister à l'un des deux points forts de cette journée : une manœuvre de désincarcération (sortir des blessés d'une voiture accidentée) et une extinction de voiture en feu, le tout présenté avec le plus grand professionnalisme.



La seconde manœuvre aussi impressionnante se déroulait au centre du village. Elle était animée par le GRIMP (Groupe d'Intervention en Milieu Périlleux). Elle consistait à secourir une hypothétique victime « coincée » dans le clocher de l'église. Des filins étaient tendus entre le clocher de l'église et la mairie, traversant la rue. Les hommes du GRIMP ont montré ainsi leur dextérité.



Toutes ces manœuvres ont été commentées en direct par le Capitaine Honor, chef du centre de secours de Besançon.



Cérémonie officielle

En toute fin d'après-midi, la cérémonie officielle d'accueil des sapeurs-pompiers de Mamirolle au sein du Corps de Saône, en vue de la prochaine fusion des deux centres, a eu lieu sous une pluie fine. De nombreuses personnalités étaient présentes notamment le Lieutenant-Colonel Jeaser, chef d'état-major, le commandant Fournerot, chef du groupement ouest, le capitaine Honor, Yves-Michel Dahoui, conseiller général, les maires du Gratteris, Mamirolle et bien sûr Alain Viennet, maire de Saône. Une délégation de pompiers d'Heckendalheim, commune d'Allemagne jumelée avec Saône et un bon nombre d'anciens sapeurs-pompiers saônois comptaient parmi les invités.

Après les discours évoquant la prochaine fusion des centres de Saône et Mamirolle ainsi que la construction d'une nouvelle caserne puis des échanges de petits cadeaux pour marquer dans les mémoires cette journée, un vin d'honneur fut servi à l'ensemble des personnes présentes.

Cette journée s'est conclue par un souper dansant réunissant près de 250 personnes, animé par l'orchestre Daniel Bonnefoy.

ASSAINISSEMENT 2^e phase / 1^{re} tranche

À l'heure où vous lirez ces lignes, les travaux seront terminés. La rue de la Fontaine, la rue du Clousey, ont vu leur assainissement réhabilité. Le but étant de mettre tout ce côté de Saône **en séparatif** et surtout de **recupérer le maximum des eaux pluviales se déversant dans les marais**.

Un souhait : que ces importantes transformations n'occasionnent plus de sérieux dommages chez certains riverains.

Le bassin de rétention situé derrière les ateliers municipaux est entré en service. Il est destiné à recevoir les eaux pluviales.



Travaux chez un riverain



Tranchée avenue de la Gare

Le parking D'accès à la crèche

La transformation du centre-bourg comprend plusieurs phases et l'une des premières concerne l'accès à la halte-garderie.

Ça y est !!! **Les travaux sont terminés, l'enrobé réalisé, le sens de circulation adopté, et les places de parking tracées**, à savoir :

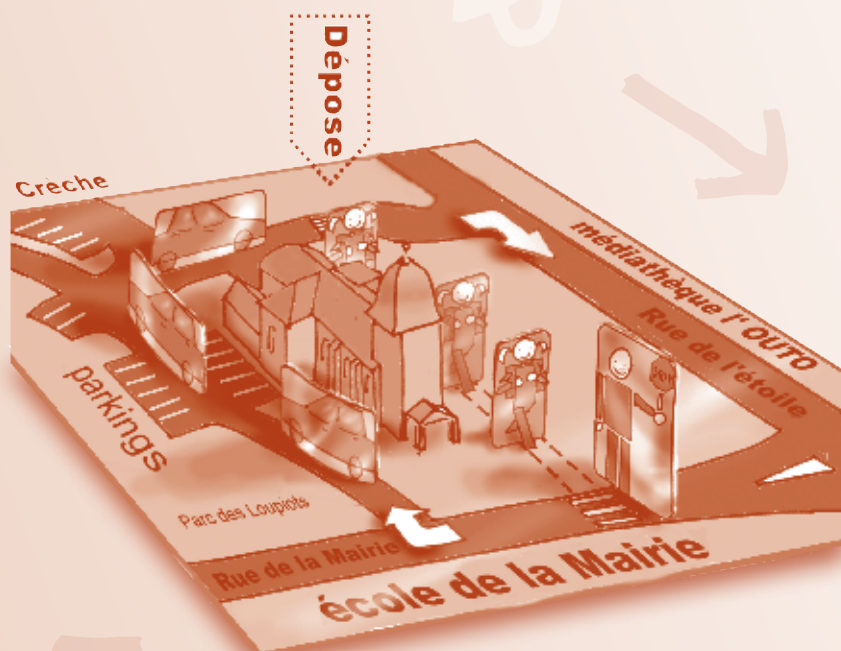
- 20 places le long de l'église
- 15 aux abords de la halte-garderie
- 3 derrière l'église
- 9 le long de la rue menant vers la rue de l'Étoile.

Ces 47 nouvelles places de parking doivent accroître les possibilités offertes aux usagers, et en conséquence supprimer le stationnement sauvage sur le trottoir de la boulangerie ainsi que les arrêts multiples sur l'emplacement « arrêt-minute » qui ne doit en aucun cas être destiné à un stationnement prolongé, ni être occupé par plus de 2 véhicules.

Le respect de quelques règles élémentaires de civisme, de savoir-vivre et de code de la route facilitera amplement la circulation et la sécurité aux abords de l'école.

L'autre partie des travaux concerne la **liaison rue de la Poste / rue de la Glacière** dont le démarrage des travaux est imminent. Le souhait est de **poursuivre les travaux** entrepris par l'équipe précédente et d'envisager les différentes phases de réalisation du projet qui à terme doit rendre le centre-bourg fonctionnel, esthétique, digne de notre cité.

L'accès aux ateliers municipaux a été réhabilité et l'enrobé réalisé afin d'éviter que les véhicules empruntant cette voie ne se trouvent systématiquement salis en cas d'intempéries.



Jouez avec la sécurité
De vos enfants

Jouez avec la fluidité
De la circulation

La ludothèque "la Toupie"

Qu'est-ce que c'est ?

Le principe de la ludothèque est une mise en commun de moyens entre plusieurs communes par l'intermédiaire de Familles Rurales fédération du Doubs pour proposer aux familles un service de proximité.



La ludothèque c'est un véhicule et un stock de 2000 jeux (pour tous les âges) que deux ludothécaires font circuler sur 10 communes de la CAGB.

La ludothèque accueille les enfants de moins de 11 ans accompagnés. Les plus grands peuvent venir seuls avec une décharge parentale.

C'est un outil de cohésion sociale.

C'est un lieu de socialisation pour les enfants avant l'accès à une structure collective.

C'est un lieu de rencontre entre adultes, un lieu d'intégration pour les nouvelles familles. Tant que les enfants ne sont pas scolarisés, il est difficile de faire des connaissances et on peut se sentir isolé(e). La ludothèque est le premier lieu où les mamans vont rencontrer d'autres parents, échanger.

C'est un lieu pour un temps de loisirs partagés entre parents et enfants : on reste avec l'enfant et on joue avec lui.

Comment en profiter ?

Les parents, pour utiliser les services de la ludothèque, doivent être adhérents de Familles Rurales (adhésion : 16 €). Le service est ensuite gratuit, sauf la location des jeux (1 € par jeu et par quinzaine).

Quand ?

Elle s'installe à Saône 3 fois par mois (1 mercredi après-midi sur 2 et 1 jeudi matin par mois). Les deux plages horaires proposées (l'une en après-midi, l'autre en matinée, l'une le mercredi, l'autre un jour d'école) permettent aux personnes selon leurs contraintes, disponibilités et choix, de venir quand elles veulent.

Où s'inscrire ?

Sur place, le jour du passage de la ludothèque.

Quelques chiffres

Au total actuellement : 54 familles et 125 enfants sont concernés par ce service.

Au 2^e trimestre 2008, 44 enfants et 21 adultes le mercredi, 42 enfants dont 20 avec leur famille et 22 avec l'école ont fréquenté en moyenne la ludothèque.

Pour la municipalité

Accueillir la ludothèque, c'est mettre à disposition un local : la salle Guinemand.

Suite à un dysfonctionnement du chauffage l'hiver dernier, le mercredi elle s'installait sous le préau de l'école de la Mairie, le jeudi dans la salle Guinemand. Les ludothécaires apprécient l'espace plus réduit du préau, moins sonore et mieux chauffé que la salle Guinemand. Toutefois, cet endroit ne peut pas constituer un lieu d'établissement durable. Il a une fonction bien définie et l'installation de la ludothèque pose des problèmes d'organisation pour l'entretien notamment.

C'est aussi un **budget de fonctionnement**. Jusqu'en 2006, ce service était pris en charge à 50 % par la caisse d'allocations familiales (CAF) et la commune, ce qui représentait environ 6 000 € de dépenses de fonctionnement pour le budget communal. Depuis 2007, la CAF se désengage financièrement de manière progressive. Pour 2008, la municipalité a accepté de prendre en charge la différence entre l'apport de la CAF et le coût de fonctionnement de ce service, soit un budget de 7500 €.



Cet article a été co-rédigé par l'association Familles Rurales et la commission affaires sociales.

Le voyage à Paris

de deux classes
de l'école de Saône

Quatre jours intenses de visites (Versailles, musée d'Orsay, la tour Eiffel, un tour en bateau-mouche, la cité des enfants de la Villette...) pour finir à l'Assemblée Nationale : un classique mais qui ravit toujours...



Les oubliés de l'histoire de 39/45 Les camps de prisonniers et de concentration

Alain Viennet, accompagné d'élus, a inauguré l'exposition qui s'est tenue dans le hall de la mairie du 29 avril au 9 mai : "Les oubliés de l'histoire de 39/45, les camps de prisonniers et de concentration".



Le maire a remercié les personnes présentes, a retracé cette douloureuse période de notre histoire : la débâcle, les familles mitraillées sur les routes par l'aviation ennemie, les milliers de morts.

Jean-Pierre Bonjour, président de la section ACPG CATM de Saône, a remis en mémoire l'époque de la libération des camps de prisonniers et des déportés. Après l'euphorie de leur retour, personne ne voulait

**"ALORS ILS
SE SONT TUS
POUR NE PAS
DÉRANGER"**

croire ceux qui ont tenté de raconter ce qu'ils avaient vécu. Ce qu'ils rapportaient était impensable pour ceux qui n'avaient eu à souffrir que du manque de beurre et de charbon. **Alors ils se sont tus pour ne pas déranger**, par peur d'être revenus vivants de l'enfer auquel les autres refusaient de croire.

Pour les combattants de mai-juin 1940, au déclin de leur vie, **il serait vivement souhaitable que, dans les musées relatant l'histoire du XX^e siècle, un petit emplacement du souvenir soit réservé à la mémoire de ces humbles soldats d'une guerre oubliée.**

Madame Jacqueline Teyssier, ancienne résistante déportée à Auschwitz-Birkenau et Bergen-Belsen, Chevalier de la Légion d'Honneur, et **Madame Mille**, ancienne déportée, nous ont honorés de leur présence, ainsi que **Messieurs Jean-Paul Dillschneider**, maire de Fontain, **Jean-Pierre Martin**, maire de Nancray, **Daniel Huot**, maire de Mamirolle, **André Avis**, maire d'Arguel, **le colonel Collombon**, chef de corps du 7^e bataillon du train, **Jean-Yves Monnin**, directeur départemental de l'office national des anciens combattants, **Jacques Bocquée**, président des anciens combattants de Mamirolle, et **André Da Riva**, président de section de Besançon.

Légion D'Honneur

Monsieur Maurice CARON, ancien d'Indochine (commando de marine), par décret du Président de la République, en date du 6 mai 2008, a été nommé au grade de **Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur**, en présence de Jacques Grosperin, député, de M. Cretin, président de l'association nationale des Combattants Volontaires de la Résistance du Doubs, et d'Alain Viennet.



Nous sommes fiers de compter parmi nos citoyens cet homme discret et disponible.

Les EXPOS de l'Outo

Dorénavant, lors de la rentrée, la vie culturelle de Saône inclut une manifestation à la médiathèque : une série de trois expositions d'art, de grande qualité, en septembre, octobre et novembre.

Faire connaître les œuvres d'artistes travaillant en Franche-Comté, sélectionnés pour l'excellence de leurs pratiques, est une mission que s'est assigné le comité de lecture. Le choix des artistes est déterminé par deux critères : **qualité élevée des œuvres** et **facilité d'accès à un large public**.

Le fait de présenter successivement trois artistes travaillant sur des préoccupations voisines permet de mettre en lumière la diversité de leurs approches. Cette année, en cohérence avec la récente redécouverte par l'Homme de sa dépendance au monde naturel, trois artistes donneront **leur vision singulière de leur attachement à leur environnement** :

Philippe TATRE (du 6 au 30 septembre) : avec des **collections d'éléments trouvés sur des sites, des vitraux, des peintures animalières** ;



Philippe Tatré : étude de Bécasse

Gérald MAINIER (du 4 au 28 octobre) : avec des **peintures quasi « telluriques »** où la matière picturale semble douée de sa vie propre ;



Gérald Mainier : paysage

Régina LEMOIGNE (du 3 au 29 novembre) :

avec des **installations de volumes modelés en grès et subtilement émaillés de glaçures aux nuances délicates**, tels de gigantesques bourgeonnements.



Régina Lemoigne : installation

Pour mémoire, en 2007, L'Outo a accueilli les fragiles personnages sculptés par Denis Pérez, les étranges « loupiottes » assemblées par Guillaume de Baudreuil et les visages métalliques si puissamment expressifs d'Édith Convert.